

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION FONCIERE**

**LUNEVILLE –Cœur de Ville / 8-10 rue de Metz, 2 place Notre Dame et 2 rue Élisabeth Charlotte
Requalification patrimoine SNI – F
F09FC40W002**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

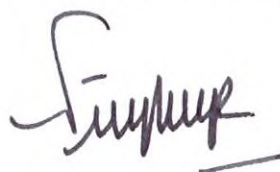
Vu la demande formulée par la commune de Lunéville souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise de biens situés dans son cœur de ville au 8-10 rue de Metz, 2 place Notre Dame et 2 rue Élisabeth Charlotte (patrimoine SNI Nouveau Logis de l'Est) en vue de créer des logements,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec l'OPH de Lunéville annexée à la présente délibération portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 11 a 16 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 650 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec l'OPH de Lunéville la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

VU ET APPROUVE
LE 04 JUIL. 2018
Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes
François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER